



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[A]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

AZO

[urn:nbn:de:hbz:466:1-61184](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-61184)

crudelitatis, observe que les hérétiques, non contents d'une criminelle indifférence à l'égard de l'instruction des Barbares, empêchoient encore, par des cruautés atroces, les Catholiques de leur porter la lumière de la foi :

... *Fludusque sacro scelerata
cruore*

*Inscit, externis Christum ut pro-
cul arceat oris;*

*Scilicet ut genio que negligit ipsa
nefando,*

*Per cades adimat populis ea dona
remotis.*

Le Pere de Beauvais, jésuite, a écrit la *Vie du Pere Ignace Azevedo, l'histoire de son martyre & de celui de ses 39 compagnons*, 1744, in-12. On y voit le décret du pape Benoît XIV, du 21 septembre 1742, préparatoire à leur béatification. — Il ne faut pas le confondre avec Louis AZEVEDO, autre jésuite Portugais, qui a prêché avec succès l'Évangile en Ethiopie, & mourut en 1634, âgé de 61 ans. Il a traduit en langue éthiopienne le Nouveau Testament, & un Catéchisme.

AZON, (Azon Portius) jurisconsulte du XIIe. siècle, surnommé *le Maître du Droit & la source des Loix*, professeur de jurisprudence à Bologne & à Montpellier, étoit si ardent dans la dispute, qu'un jour il tua son adversaire d'un coup de chandelier. On ajoute, que pendant sa prison il s'écrioit souvent : *Ad bestias, ad bestias*; pour qu'on eût recours à la loi qui porte ce titre, & qui ordonne qu'on modere la peine d'un coupable qui a excellé dans quelque science ou dans quelque art. Ses juges fort ignorans,

s'imaginant qu'Azon les appelloit par le nom qu'ils méritoient, le condamnerent à mort vers l'an 1200, & le priverent des honneurs de la sépulture. Cependant quelques historiens, fondés sur les auteurs contemporains, ne conviennent point de cette fin funeste d'Azon, qu'ils traitent de fable. Nous avons de lui une *Somme & des Commentaires sur le Code & les Institutes*, Spire, 1482, in-fol.; mais on ne les consulte plus à présent.

AZOR, (Jean) jésuite Espagnol, professeur à Alcalá & à Rome, mourut dans cette dernière ville en 1603. Il laissa des *Institutions morales & d'autres ouvrages*. Ces institutions jouissoient du suffrage de Bossuet, qui en recommande la lecture dans ses statuts synodaux. Clément VIII en a autorisé l'impression par un bref rapporté au commencement du premier volume. On en a fait différentes éditions à Rome, à Venise, à Cologne, à Lyon, &c.

AZPILCUETA, (Martin) surnommé *Navarre*, parce qu'il étoit né dans le royaume qui porte ce nom, fit ses études en France, à Cahors & à Toulouse. Devenu prêtre & chanoine-régulier de S. Augustin, il enseigna la jurisprudence à Toulouse, à Salamanque & à Coïmbre, étoit consulté de toutes parts, comme l'oracle du droit. Son ami Barthélemi Caranza, dominicain, archevêque de Tolède, ayant été mis à l'inquisition à Rome, sur des accusations d'hérésie, Navarre partit à 80 ans pour le défendre. Le pape le fit pénitencier. Il étoit d'une fanté très-